

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SPETEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Yves **BIOULAC**, Maire.

**Présents** : Mme AUGADE Corinne, M. VOLPELIER Nicolas, M. CANTAGREL Michel, Mme CAZES Françoise, Mme ROZIERES Magalie, Mme FROMENT Martine, M. DALLO Alexandre, M. VASSEUR Marc, M. AFFRE Gérard.

**Absente excusée** : Mme VILLARET Marianne.

### **Ordre du jour :**

En amont du Conseil Municipal, nous accueillerons Monsieur Jean-Claude LUCHE, Sénateur sortant, pour échanger avec lui sur les projets de la Commune et saluer son implication pour le territoire tout au long de son engagement politique.

- Désignation des représentants aux commissions de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.
- Désignation du représentant de la Commune et son suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges (Communauté de Communes).
- Nomination d'un délégué à la Sécurité Routière.
- Adhésion au groupement de Commandes CCCA Contrôle réglementaires Electricité et Gaz.
- Organisation recensement janvier 2021 ;
- Réflexion sur un projet de Maison des Associations avec espace de convivialité.
- Décision Modificative Budget Lauradou 2.
- Questions diverses.

Avec la fin prochaine de son mandat de Sénateur, Monsieur le Maire a souhaité inviter Monsieur Jean-Claude LUCHE pour le remercier de son engagement au service de l'Aveyron, de son territoire, mais également de la Commune de Saint Saturnin de Lenne. En effet, dans les différentes fonctions qui ont été les siennes, notamment en tant que Maire de Pierrefiche, puis de Saint Geniez d'Olt, puis Conseiller Général, Président du Conseil Départemental et enfin, Sénateur, Jean-Claude LUCHE, qui rappelle au Conseil Municipal ses racines Saint-Saturninoises, a œuvré pour accompagner Saint Saturnin dans les projets de développement de la Commune.

C'est pour ces raisons que Monsieur BIOULAC, au nom du Conseil Municipal, et à son nom propre, a souhaité rendre un hommage à la personnalité souriante et empathique du Sénateur Jean-Claude LUCHE.

C'est avec un plaisir non dissimulé que Monsieur Jean-Claude LUCHE retrace sa carrière politique, rappelant nombre d'anecdotes pour illustrer son engagement au service de l'Aveyron.

Un échange riche avec le Conseil Municipal a permis de mettre en exergue l'ensemble des projets de la Municipalité. Monsieur LUCHE, fort de son expérience, a partagé de nombreux conseils pour appréhender chacun d'entre eux.

Sur le fond, on pourrait résumer l'apport de Monsieur LUCHE en quelques mots : pragmatisme, volontarisme, et opportunisme en regard des aides et des soutiens des différents niveaux ou structures publiques compétentes !

Après ces échanges, il a été partagé un verre de l'amitié, le Conseil Municipal souhaitant beaucoup de bonheur à Monsieur LUCHE à la veille d'une nouvelle vie, après avoir mis un terme à son engagement

politique. A ce dernier qui exprimait son regret de venir pour la dernière fois à la rencontre du Conseil Municipal, Monsieur BIOULAC lui répondait que si le Sénateur LUCHE, effectivement, n'aurait plus l'occasion de partager la vie municipale de Saint Saturnin, Jean-Claude LUCHE serait, lui, toujours accueilli avec amitié ; la prochaine date à laquelle il serait convié étant l'inauguration de la Salle des Fêtes au financement de laquelle il a participé.

Après ce moment de convivialité, le Conseil Municipal traite l'ordre du jour de la réunion.

#### **Désignation des représentants aux commissions de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.**

Monsieur BIOULAC indique que seul un représentant pour notre Commune peut être désigné pour assister aux Commissions. Dès lors, il est important que la plus grande assiduité soit assurée par les représentants qui seront désignés. La réglementation n'oblige pas à la désignation d'un suppléant. Toutefois, cela apparaît nécessaire afin que si le titulaire ne peut pas être présent, le suppléant puisse représenter la Commune. Cela suppose d'une part qu'entre le Titulaire et le Suppléant, existe une relation continue pour s'informer de l'évolution des dossiers des Commissions, et que d'autre part, le Suppléant se tienne informé des débats de la Commission par une lecture assidue des comptes-rendus qui sont diffusés très largement.

Après ce propos introductif, il est procédé à la nomination des représentants de Saint Saturnin de Lenne aux Commissions :

<b>Commissions</b>	<b>Délégué Titulaire</b>	<b>Délégué Suppléant</b>
<b>Finances</b>	<b>M. BIOULAC Yves</b>	<b>M. CANTAGREL Michel</b>
<b>Voirie-réseaux</b>	<b>M. VOLPELIER Nicolas</b>	<b>M. DALLO Alexandre</b>
<b>Economie</b>	<b>Mme AUGADE Corinne</b>	<b>M. BIOULAC Yves</b>
<b>Tourisme et activités de pleine nature</b>	<b>Mme CAZES Françoise</b>	<b>M. CANTAGREL Michel</b>
<b>Environnement-développement durable-collecte et traitement des déchets</b>	<b>M. AFFRE Gérard</b>	<b>M. VASSEUR Marc</b>
<b>Culture et communication</b>	<b>Mme FROMENT Martine</b>	<b>M. BIOULAC Yves</b>
<b>Services à la population</b>	<b>Mme CAZES Françoise</b>	<b>Mme ROZIERES Magalie</b>
<b>Bâtiments et Equipements sportifs</b>	<b>Mme AUGADE Corinne</b>	<b>M. BIOULAC Yves</b>
<b>Eau-assainissement-Gémapi</b>	<b>M. CANTAGREL Michel</b>	<b>M. AFFRE Gérard</b>
<b>Projet de territoire-Urbanisme-PLUI</b>	<b>M. BIOULAC Yves</b>	<b>M. AFFRE Gérard</b>
<b>Habitat</b>	<b>M. BIOULAC Yves</b>	<b>M. VASSEUR Marc</b>

- **Désignation du représentant de la Commune et son suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges (Communauté de Communes).**

Le Conseil municipal désigne M. BIOULAC Yves représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges (CLECT) et Mme AUGADE Corinne en suppléante.

- **Nomination d'un délégué à la Sécurité Routière.**

Monsieur Michel CANTAGREL, qui s'est proposé, est désigné à l'unanimité.

Un premier dossier doit être mis à l'étude par celui-ci : l'aménagement de l'entrée du Lotissement LAURADOU au travers d'un tourne à gauche ou d'une infrastructure sécurisante.

- **Adhésion au groupement de Commandes CCCA Contrôle réglementaires Electricité et Gaz.**

Monsieur le Maire présente le projet de Communauté de Commune consistant à créer un Groupement de Commandes auquel toutes les Communes ainsi que la Communauté de Communes sont invitées à adhérer afin de négocier au mieux les contrats de contrôles et de certification des infrastructures recevant du public pour l'ensemble des communes. Un tel regroupement, de par les volumes importants et de par la possibilité de rationaliser les tournées de contrôles, doit permettre des économies importantes.

Après discussion, l'adhésion au Groupement de Commande pour les Contrôles Réglementaires des infrastructures municipales est adoptée à l'unanimité.

- **Organisation recensement janvier 2021.**

Un poste doit être ouvert pour réaliser le recensement du 20 janvier au 20 février 2021. Les habitants de la Commune seront privilégiés. Toutefois, les membres du Conseil Municipal ne peuvent pas postuler à cette fonction.

Il est décidé d'ouvrir immédiatement le poste et d'afficher l'offre sur les panneaux publics de la Mairie.

- **Réflexion sur un projet de Maison des Associations avec espace de convivialité.**

Monsieur BIOULAC fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer sur le Bourg, un espace de rencontre et de convivialité à la disposition des habitants de la commune, les gens de passage et des touristes. Mais également, faire en sorte que les différentes associations de la Commune puissent disposer de locaux pour leur fonctionnement interne.

De par ailleurs, les locaux anciennement occupés par l'école de Saint Saturnin sont aujourd'hui vacants.

Il semble que ceux-ci pourraient faire l'objet d'une adaptation aux nouvelles fonctionnalités mentionnées ci-dessus, par sa localisation et ses caractéristiques propres ; mais aussi, parce qu'il serait beaucoup plus positif, pour l'ensemble de la population, que ces locaux restent un lieu de vie pour Saint Saturnin.

Après un tour de table, il est convenu d'étudier d'une manière plus approfondie ce projet afin d'en valider, ou non, la faisabilité.

La question est posée de savoir si ce local ne pourrait pas être dédié à un projet de MAM. Cette infrastructure, de la compétence de la Communauté de Communes, doit faire l'objet d'une autre réflexion. En effet, les MAM font l'objet de contraintes réglementaires et budgétaires spécifiques, qui doivent être gérées en concertation avec la Communauté de Communes.

- **Décision Modificative Budget Lauradou 2.**

Mme La Trésorière demande de réaliser une décision modificative du budget lotissement Lauradou 2 suite à un déséquilibre dans les chapitres d'ordre.

Diminution sur crédits ouverts au chapitre 042/796 pour 6 704 €

Augmentation sur crédits ouverts au chapitre 043/796 pour 6 704 €

Vote à l'unanimité

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son entretien avec M. BOUSQUET, Président de la Maison des Savoirs Faire. Le conseil municipal décide de proposer la salle au-dessus de la bibliothèque pour les ateliers, le jeudi avec une participation forfaitaire de 100 € annuel.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Conte concernant une voie publique qui donne accès à la maison de M. BOUVET à la Roque Valzergues. Le conseil autorise ces travaux pour un montant de 1967,76 € ttc.

Le conseil municipal doit désigner les membres de la commission liste électorale. Celle-ci est composée :

- membre du conseil municipal : M. CANTAGREL Michel.
- un délégué de l'administration : M. IMBERT Maurice
- un délégué du Tribunal Judiciaire : Mme CAZES Hélène.

Suite à l'entretien de M. BIOULAC et Mme AUGADE avec M. le Maire de Saint Martin de Lenne, M. CROS, la convention scolaire va être signée. Pour la commune le coût par élève va s'élever à 963 €/an, soit 7 705 € pour les 8 enfants de St Saturnin scolarisés à Pierrefiche. A ce montant s'ajoutera 301 € par an pour les enfants qui bénéficieront des services de garderie et de cantine.

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal des prochaines réunions :

- Commission appel d'offre le 22 septembre à 20h 30
- Commission appel d'offre avec Mme LUCHE le 02 octobre à 16 h 00
- Conseil municipal le 05 octobre à 20h 30

Séance levée à 23h 20